

Rapport de la Présidente

Séance publique du
vendredi 23 mars 2018

2^{ème} Commission

N° CD-2018-2-2-1

Service instructeur

DEAA - service attractivité des territoires

Service consulté

[]

SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME 2018-2023

Résumé : La Région sollicite l'avis des Départements sur son projet de Schéma régional de développement du tourisme 2018-2023 qui sera soumis au vote de l'assemblée plénière du Conseil régional le 29 mars 2018.

Après analyse de ce document et de ses interactions avec la Stratégie interdépartementale d'innovation et de développement touristique pour l'Alsace 2017-2021, adoptée par les deux Départements alsaciens en décembre dernier, il est proposé, sur avis de la Commission de l'aménagement du territoire et du tourisme en date du 9 mars 2018, de conclure que le Conseil départemental n'est pas en mesure d'émettre un avis sur le projet de Schéma régional de développement du tourisme.

Depuis 2017, la Région Grand Est élabore son Schéma régional de développement du tourisme (SRDT) 2018 - 2023 suivant trois temps de travail : une large concertation au printemps suivie de la définition des stratégies à mettre en place pour accompagner la croissance de l'économie touristique et enfin l'élaboration des programmes d'intervention régionaux.

Le SRDT a vocation à être adopté le 29 mars 2018 par la Région Grand Est. Dans ce cadre, les avis des dix Départements composant la Région sont sollicités sur ce schéma.

I. Le Schéma régional de développement du tourisme

Le contexte législatif : article L 131-1 du Code du tourisme

« Dans le cadre de ses compétences en matière de planification, la région définit les objectifs à moyen terme du développement touristique régional.

Le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (...) fixe les modalités et les conditions de mise en œuvre des objectifs ainsi définis par le plan régional, notamment en matière de financement.

Des conventions entre les collectivités territoriales concernées définissent, d'une part, les actions contribuant à l'exécution des objectifs fixés par le plan régional et, d'autre part, les modalités de mise en œuvre du schéma ».

Les grandes lignes du Schéma de développement du tourisme de la Région Grand Est (SRDT)

Le projet de SRDT est conçu sous l'angle d'un plan de croissance de l'économie touristique et fixe des objectifs de développement en matière d'investissement (+ 4,9 %), d'emploi (+ 5,7 %), de consommation touristique intérieure (+ 6,5 %) et de fréquentation en nuitées marchandes (+ 7,7 %).

Le projet de SRDT répond à quatre priorités politiques de la Région :

- agir collectivement de manière plus efficace, pour une organisation plus performante des acteurs publics,
- agir pour la transformation numérique du tourisme, accompagner l'innovation digitale,
- agir pour la croissance de l'économie du tourisme et la compétitivité des entreprises,
- agir pour le développement d'une offre porteuse de sens, pour un tourisme plus créatif et plus expérientiel.

Le SRDT s'articule autour de cinq orientations stratégiques :

- proposer une offre de sens et d'excellence,
- construire l'attractivité touristique régionale autour de destinations touristiques structurantes (l'Alsace, l'Ardenne, la Champagne, la Lorraine, les Vosges),
- soutenir la compétitivité des entreprises et des territoires,
- placer le digital et l'innovation au cœur de la stratégie,
- construire une gouvernance innovante du développement touristique.

Le projet de plan d'actions est constitué de cinq programmes opérationnels qui vont structurer l'intervention de la Région :

- le programme Attractivité et compétence consistera à accompagner les entreprises touristiques tout au long de leur cycle de développement et de soutien aux projets,
- le programme Performance cible la formation, la professionnalisation, l'attractivité des métiers, des compétences, de l'emploi au service de toutes les entreprises mais aussi des salariés et demandeurs d'emplois,
- le programme Innovation est dédié à l'innovation touristique et au numérique,
- le programme Transfrontalier vise le soutien des coopérations transfrontalières initiées et managées par les différents organismes institutionnels régionaux et locaux,
- le Programme Gouvernance et destinations propose les modalités du pilotage du plan de croissance de l'économie touristique et de la promotion. Il décline la nouvelle stratégie autour des cinq destinations et de six thématiques signatures du Grand Est.

La mise en œuvre du schéma régional se fera dans le cadre contractuel de pactes de destination

La Région Grand Est a pour ambition d'être la première région française à se doter d'une organisation en destinations touristiques et de proposer, pour chaque territoire, un cadre coopératif d'actions qui permette la mise en œuvre de stratégies publiques – privées.

Ce cadre coopératif sera défini dans des pactes de destination. Le pacte de destination sera un contrat d'objectifs conclu entre la Région, les acteurs institutionnels locaux et les acteurs publics et privés des cinq destinations touristiques régionales. Il établira, pour chaque destination, le cadre de gouvernance, les thématiques prioritaires, les objectifs de croissance et les besoins en offres et services.

II. Le projet d'avis du Département sur le projet de Schéma régional de développement du tourisme 2018-2023

Le projet de Schéma régional de développement du tourisme lance le défi d'une nouvelle organisation territoriale : en matière de gouvernance, la Région veut sortir d'une logique administrative pour entrer dans une logique de destination et proposer pour chaque territoire un cadre coopératif d'actions qui permette de vraies stratégies publiques – privées.

Les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin sont précurseurs en la matière puisqu'ils sont déjà engagés depuis plusieurs années dans cette logique de destination et de partenariat public - privé. Forts d'une première stratégie partagée avec l'ensemble des acteurs entre 2012 et 2016, ils ont choisi de poursuivre le décloisonnement de leur politique et de l'action de leurs services en engageant la consultation des acteurs socioprofessionnels du tourisme, dans leurs territoires d'action et bassins de vie, en définissant une stratégie commune 2017-2021, et en s'engageant dans une gouvernance et une animation territoriale et de filières co-pilotées par les élus et en lien avec les socio professionnels.

Les Départements, garants de la solidarité territoriale, sont des acteurs essentiels et transversaux des politiques de développement touristique. Ils ont un rôle clé en matière d'émergence, d'ancrage et de pérennité des projets touristiques, en répondant aux besoins de coordination, de mutualisation des actions et d'ingénierie de proximité, en s'appuyant notamment sur les comités départementaux du tourisme.

Pour fédérer, coordonner et mobiliser les forces vives du tourisme de leur territoire, les Départements du Bas Rhin et du Haut-Rhin ont choisi de se doter dès 2016 d'un comité interdépartemental du tourisme, Alsace Destination Tourisme (ADT). A travers cette agence interdépartementale, ils ont la légitimité territoriale et opérationnelle pour porter et mettre en œuvre de manière efficace la stratégie touristique pour l'Alsace.

En réponse à l'attente des partenaires du tourisme d'une meilleure coordination, il paraît essentiel de disposer d'un seul et même interlocuteur alsacien, clairement identifié, en charge d'une seule et même stratégie pour le développement touristique en Alsace.

Or, la question de la gouvernance de la destination Alsace n'est pas clarifiée dans le projet de Schéma régional de développement du tourisme. De plus, la juxtaposition de deux schémas, l'un interdépartemental, l'autre régional, brouille la lisibilité pour les acteurs locaux, au détriment de la cohérence et de l'efficacité de l'action.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- Conclure que le Conseil départemental n'est pas en mesure d'émettre un avis sur le projet de Schéma régional de développement du tourisme 2018-2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. |

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT